



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du : jeudi 20 juillet 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE France 2023/2024

La Commission informe qu'il ne sera pas nécessaire de faire un tour de cadrage avant le 3^{ème} tour.

Rappel du calendrier :

3^{ème} tour : 17/09/2023 (entrée des clubs de N3)

4^{ème} tour : 01/10/2023 (entrée des clubs de N2)

5^{ème} tour : 15/10/2023 (entrée des clubs de N1)

6^{ème} et dernier tour régional : 29/10/2023.

JOUR ET COUP D'ENVOI DES RENCONTRES

CHAMPIONNAT SENIORS REGIONAL 1

La Commission,

Pris connaissance de la composition des groupes validés par le Comité de Direction du 08 juillet 2023,

Pris connaissance des dossiers d'engagements 2023/2024 et des souhaits des clubs concernant les jours, horaires et terrains de leurs rencontres à domicile,

Après avoir pris note de l'avis de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives,

Considérant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Seniors,

Décide de fixer les jours, horaires et terrains suivants pour la saison 2023/2024,

Régional 1 - Poule A				
N° aff	Nom équipe	Installations	Jour de match	Coup d'envoi
523264	PARIS 13 ALTETICO 2	Stade BOUTROUX à PARIS 13	Dimanche	15h00
509538	CLAYE SOUILLY SPORTS 1	Stade Clément Petit 1* à CLAYE-SOUILLY	Samedi	17h00**
525582	LE MEE SPORTS 1	Stade POZOBLANCO 1 à LE MEE-SUR-SEINE	Dimanche	15h00
500247	PARIS SG FC 2	Stade Georges Lefèvre 1 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Samedi	18h00
502858	HOUILLES AC 1	Stade Maurice Bacquet 1 à HOUILLES	Samedi	18h00
544913	MANTOIS FC 78 1	STADE AIME BERGEAL 1 à MANTES-LA-VILLE	Samedi	18H00
513925	PLESSIS ROBINSON FC 1	Parc des sports du Hameau n°1 à LE-PLESSIS-ROBINSON	Samedi	16h00**
500002	RED STAR FC 2	Parc des sports Marville 1 A SAINT-DENIS	Samedi	18h00
503477	LILAS FC 1	Parc des Sports 1 à LES-LILAS	Samedi	18h00**
523411	ST DENIS US 1	Stade Auguste Delaune 2* à ST-DENIS	Samedi	16h00**
527269	ST BRICE FC 1	Stade Léon Graffin 1 à ST-BRICE-SOUS-FORET	Samedi	18h00**
551988	CERGY PONTOISE FC 1	Stade Salif Keita 1 à CERGY-PONTOISE	Samedi	18h00**
500411	POISSY AS 1	En attente d'informations		

* Dérogation concernant le terrain utilisé.

* Dérogation concernant le terrain utilisé.

** Match en nocturne sous réserve de classement de l'éclairage. A défaut, les matches auront lieu le dimanche 15h00.

IMPORTANT – 2 DERNIERES JOURNEES

La Commission rappelle que, conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., les deux dernières journées du championnat Seniors doivent se jouer le même jour à la même heure.

Ainsi, les dérogations de jours et d'horaires accordées supra ne seront pas valables pour les matches des 2 dernières journées de championnat qui se joueront le samedi à 18h00 pour tous les clubs.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Régional 1 - Poule B				
N° aff	Nom équipe	Installations	Jour de match	Coup d'envoi
500568	PARIS FC 2	Stade Déjerine 1	Samedi	16h30**
		à PARIS 20ème		
500831	MEAUX ACADEMY CS 1	STADE ALBERTO CORAZZA 1	Samedi	18H00**
		à MEAUX		
500832	SENART MOISSY 1	Stade Paul Raban 1	Samedi	18h00**
		à MOISSY-CRAMAYEL		
511876	TORCY PVM US 1	Stade du Fremoy 1	Samedi	18h00**
		à TORCY		
500650	VERSAILLES 78 FC 2	Stade Monbauron	Dimanche	14h00
		à VERSAILLES		
500640	VAL YERRES CROSNE AF 1	Stade Pierre Mollet 1*	Dimanche	15h00
		à YERRES		
528671	ULIS CO 1	Stade Jean-Marc Salignier 1	Samedi	15h00
		à LES-ULIS		
500561	NANTERRE ES 1	Stade Gabriel Peri 1*	Samedi	18H00
		à NANTERRE		
542497	ESP. AULNAYSIENNE 1	Stade la Rose des Vents 2	Samedi	18h00**
		à AULNAY-SOUS-BOIS		
547035	BLANC MESNIL SF 1	Stade Jean Bouin 1	Samedi	15h00
		à LE BLANC-MESNIL		
500689	CRETEIL LUSITANOS US 2	STADE D. DUVAUCHELLE 4	Dimanche	15h00
		à CRETEIL		
519839	VILLEJUIF US 1	STADE Louis DOLLY 1*	Samedi	18h00
		à VILLEJUIF		

* Dérogation concernant le terrain utilisé.

* Dérogation concernant le terrain utilisé.

** Match en nocturne sous réserve de classement de l'éclairage. A défaut, les matches auront lieu le dimanche 15h00.

IMPORTANT – 2 DERNIERES JOURNEES

La Commission rappelle que, conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., les deux dernières journées du championnat Seniors doivent se jouer le même jour à la même heure.

Ainsi, les dérogations de jours et d'horaires accordées supra ne seront pas valables pour les matches des 2 dernières journées de championnat qui se joueront le samedi à 18h00 pour tous les clubs.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

TERRAINS**CHAMPIONNAT SENIORS REGIONAL 1****CLAYE SOUILLY SPORTS (509538)**

Stade Clément Petit n°1 – NNI 77 118 01 01

La Commission,

pris connaissance du formulaire d'engagement du club pour jouer ses rencontres de R1 de la saison 2023/2024 à domicile sur le terrain n°1 du stade Clément Petit à CLAYE SOUILLY,

pris connaissance de l'avis de la C.R.T.I.S.,

rappelé que les clubs participant au championnat Seniors de R1 doivent évoluer sur une installation classée par la F.F.F. en niveau T3 minimum,

considérant que cette installation est actuellement classée en niveau T5,

considérant toutefois que l'article 6.1.a) du Règlement du championnat Seniors dispose que « *Les équipes disputant le Championnat Seniors doivent avoir obligatoirement une installation classée au minimum :*

. Pour le Régional 1 : au niveau T3.

Le club accédant à cette division peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5 pendant les 3 premières saisons suivant son accession. »

considérant que l'équipe Seniors de CLAYE SOUILLY SPORTS a accédé au R1 à l'issue de la saison 2019/2020 ;

considérant que la saison 2020/2021, qui constituait la 1ère saison qui suit l'accession de l'équipe Seniors de CLAYE SOUILLY SPORTS en championnat Seniors Régional 1, a été déclarée « saison blanche »,

considérant que le Comité de Direction de la Ligue en sa réunion du 26/06/2021 a décidé de proroger automatiquement d'une saison les dérogations accordées aux clubs pour l'utilisation de leurs installations sportives,

considérant qu'au regard de cette décision, la saison 2021/2022 était donc la 1ère saison effective de dérogation et la saison 2022/2023 étant la 2^{ème} saison de dérogation,

par ces motifs,

. Fixe les rencontres à domicile CLAYE SOUILLY SPORTS, comptant pour le Championnat Seniors de R1 2023/2024, sur le terrain n°1 du stade Clément Petit et invite le club et la Mairie à prendre contact avec la C.R.T.I.S. concernant la mise aux normes du stade.

. Précise qu'il s'agit de la 3^{ème} et dernière saison de dérogation et que le club de CLAYE SOUILLY SPORTS devra, s'il se maintient en R1 ou accède au niveau supérieur à l'issue de la saison 2023/2024, évoluer obligatoirement sur un terrain classé en niveau T3 minimum.

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et des officiels (avant, pendant et après le match).

Copie de la présente décision transmise à la Mairie de CLAYE SOUILLY.

SAINT-DENIS US (523415)

Stade Auguste Delaune n°2 – NNI 93 066 02 02

La Commission,

pris connaissance du formulaire d'engagement du club pour jouer ses rencontres de R1 de la saison 2023/2024 à domicile sur le terrain n°2 du stade Auguste Delaune à SAINT-DENIS,

rappelant sa décision du 28/03/2023,

pris connaissance du courriel, en date du 10/07/2023, de la Direction des sports de la Mairie de SAINT-DENIS,

considérant que le terrain d'honneur du stade A. Delaune est indisponible en raison de travaux,

considérant que la Mairie et le club proposent d'utiliser, comme terrain de repli, le terrain n°2 du même stade pour l'équipe Seniors 1 de SAINT DENIS US, pendant les travaux, à savoir sur la période allant de septembre à décembre 2023,

pris connaissance de l'avis de la C.R.T.I.S.,

par ces motifs,

. Fixe les rencontres à domicile comptant pour le championnat Seniors R1 2023/2024 de l'équipe Seniors de SAINT DENIS U.S. sur le terrain n°2 du stade Auguste Delaune jusqu'au 31/12/2023.

. Invite le club et la Mairie à tenir informé la Commission de l'évolution des travaux et de la possibilité d'utiliser du terrain d'honneur à compter du 01/01/2024.

Enfin, précise que l'éclairage du terrain n°2 du stade Auguste Delaune n'est à ce jour pas classé et invite donc la Mairie et le club à prendre contact avec la C.R.T.I.S pour effectuer le classement de celui-ci ; à défaut les matchs ne pourront pas avoir lieu le samedi à 16h00.

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et des officiels (avant, pendant et après le match).

Copie de la présente décision est transmise à la Mairie de SAINT-DENIS.

VAL YERRES CROSNE A.F. (500640)

Stade Pierre Mollet n°1 – NNI 91 691 01 01

La Commission,

pris connaissance du formulaire d'engagement du club pour jouer ses rencontres de R1 de la saison 2023/2024 à domicile sur le terrain n°1 du stade Pierre Mollet à YERRES,

pris connaissance de l'avis de la C.R.T.I.S.,

rappelé que les clubs participant au championnat Seniors de R1 doivent évoluer sur une installation classée par la F.F.F. en niveau T3 minimum,

considérant que cette installation est actuellement classée en niveau T5,

considérant toutefois que l'article 6.1.a) du Règlement du championnat Seniors dispose que « *Les équipes disputant le Championnat Seniors doivent avoir obligatoirement une installation classée au minimum :*

. Pour le Régional 1 : au niveau T3.

Le club accédant à cette division peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5 pendant les 3 premières saisons suivant son accession. »

considérant que l'équipe Seniors de VAL YERRES CROSNE A.F. a accédé au R1 à l'issue de la saison 2022/2023 ;

considérant que la saison 2023/2024 est la 1^{ère} saison de cette équipe dans le championnat Seniors R1, par ces motifs,

Fixe les rencontres à domicile comptant pour le Championnat Seniors de R1 2023/2024 de l'équipe Seniors de VAL YERRES CROSNE A.F. sur le terrain n°1 du stade Pierre Mollet et invite le club et la Mairie à prendre contact avec la C.R.T.I.S. concernant les possibilités de mise aux normes du stade eu égard notamment à la nouvelle réglementation des terrains et installations sportives entrée vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et des officiels (avant, pendant et après le match).

Copie de la présente décision est transmise à la Mairie de YERRES.

NANTERRE ES (500561)

Stade Gabriel Peri n°1 – NNI 92 050 01 01

La Commission,

pris connaissance du formulaire d'engagement du club pour jouer ses rencontres de R1 de la saison 2023/2024 à domicile sur le terrain n°1 du stade Gabriel Peri,

pris connaissance de l'avis de la C.R.T.I.S.,

rappelé que les clubs participant au championnat Seniors de R1 doivent évoluer sur une installation classée par la F.F.F. en niveau T3 minimum,

considérant que cette installation est actuellement classée en niveau T4,

considérant toutefois que l'article 6.1.a) du Règlement du championnat Seniors dispose que « *Les équipes disputant le Championnat Seniors doivent avoir obligatoirement une installation classée au minimum :*

. Pour le Régional 1 : au niveau T3.

Le club accédant à cette division peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5 pendant les 3 premières saisons suivant son accession. »

considérant que l'équipe Seniors de NANTERRE ES a accédé au R1 à l'issue de la saison 2021/2022 ;

considérant que la saison 2022/2023 était donc la 1^{ère} saison de cette équipe dans le championnat Seniors R1,

par ces motifs,

Fixe les rencontres à domicile comptant pour le Championnat Seniors de R1 2023/2024 de l'équipe Seniors de NANTERRE ES sur le terrain n°1 du stade Gabriel Peri et invite le club et la Mairie à prendre contact avec la C.R.T.I.S. concernant les possibilités de mise aux normes du stade eu égard notamment à la nouvelle réglementation des terrains et installations sportives entrée vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et des officiels (avant, pendant et après le match).

Copie de la présente décision est transmise à la Mairie de NANTERRE.

VILLEJUIF US (519839)

Stade Louis Dolly n°1 – NNI 94 076 02 01

La Commission,

pris connaissance du formulaire d'engagement du club pour jouer ses rencontres de R1 de la saison 2023/2024 à domicile sur le terrain n°1 du stade Louis Dolly,

pris connaissance de l'avis de la C.R.T.I.S.,

rappelé que les clubs participant au championnat Seniors de R1 doivent évoluer sur une installation classée par la F.F.F. en niveau T3 minimum,

considérant que cette installation est actuellement classée en niveau T5,

considérant toutefois que l'article 6.1.a) du Règlement du championnat Seniors dispose que « *Les équipes disputant le Championnat Seniors doivent avoir obligatoirement une installation classée au minimum :*

. Pour le Régional 1 : au niveau T3.

Le club accédant à cette division peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5 pendant les 3 premières saisons suivant son accession. »

considérant que l'équipe Seniors de VILLEJUIF US a accédé au R1 à l'issue de la saison 2021/2022 ;

considérant que la saison 2022/2023 était donc la 1^{ère} saison de cette équipe dans le championnat Seniors R1,

par ces motifs,

Fixe les rencontres à domicile comptant pour le Championnat Seniors de R1 2023/2024 de l'équipe Seniors de VILLEJUIF US sur le terrain n°1 du stade Louis Dolly et invite le club et la Mairie à prendre contact avec la C.R.T.I.S. concernant les possibilités de mise aux normes du stade eu égard notamment à la nouvelle réglementation des terrains et installations sportives entrée vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et des officiels (avant, pendant et après le match).

Copie de la présente décision est transmise à la Mairie de VILLEJUIF.

TERRAINS

**CHAMPIONNATS SENIORS (R2-R3) - JEUNES – CDM - ANCIENS
U20 – U18 – U17 – U16 – U15 – U14**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2023/2024 des clubs participants aux championnats Seniors (R2/R3) U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20 – CDM – ANCIENS (toutes divisions), de l'avis de la C.R.T.I.S. (P.V. du 18/07/2023) sur les terrains et des dérogations accordées.

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

JEUNESSE AUBERVILLIERS – 544051

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie d'AUBERVILLIERS indiquant que le stade Docteur Pieyre est indisponible jusqu'au 18/10/2023.

La Commission demande au club de proposer pour les matchs concernés dans cette période :

- Soit un terrain de repli
- Soit une inversion

Liste des rencontres concernées :

➤ **U18 R2 / B**

25908083 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / ENTENTE SSG 1 du 24/09/2023

➤ **U17 R1**

JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / JOINVILLE RC 1 du 24/09/2023

➤ **U16 R1**

25893900 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / ACBB 1 du 17/09/2023

25893845 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / CRETEIL US 1 du 08/10/2023

➤ **U16 R3 / C**

25892008 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / GRIGNY US 1 du 17/09/2023

25891953 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / CRETEIL US 2 du 08/10/2023

➤ **U15 R1**

25892307 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / SARCELLES AAS 1 du 23/09/2023

25892314 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / CRETEIL US 1 du 07/10/2023

25892323 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / RED STAR FC 1 du 14/10/2023

➤ **U14 R1 / B**

25865312 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 30/09/2023

➤ **U14 R3 / D**

25891113 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / BRUNOY FC 1 du 23/09/2023

25891120 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / CFFP 1 du 07/10/2023

25891129 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 14/10/2023

Courriel de PARIS ALESIA – 500699

La Commission prend note de la demande du club liée à l'utilisation du stade Elisabeth de PARIS 14 pour les rencontres de ses équipes Seniors R3 et U14 R3 et confirme que ce terrain pourra être utilisé par ces 2 équipes lors de la saison 2023/2024.

SENIORS - CHAMPIONNAT

519839 – VILLEJUIF US (R1/B)

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 24/05/2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de VILLEJUIF U.S., à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de VILLEJUIF

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour son premier match à domicile :

25874278 – VILLEJUIF US 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE du 23/09/2023

La Commission précise que si le club de VILLEJUIF US est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

549968 - ST LEU 95 FC (R2/D)

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (Samedi à 18h) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres le dimanche à 15h (horaire officiel de la compétition) et demande à ST LEU 95 FC de fournir un terrain de repli afin de permettre le bon déroulement des rencontres.

La Commission précise que les matchs pourront se dérouler le samedi à 18h avec l'accord de chaque adversaire.

541 449 – STAINS E.S. (R3/D)

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/06/2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 de STAINS E.S., à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de STAINS

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 premières rencontres à domicile :

25925676 STAINS ES 1 / OZOIR 77 FC 1 du 10/09/2023

25925621 STAINS ES 1 / COSMO TAVENRY 1 du 08/10/2023

La Commission précise que si le club de STAINS ES est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontres sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U20 - CHAMPIONNAT

500009 – GARENNE COLOMBES (R1)

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (Samedi à 19h) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres le dimanche à 13h (horaire officiel de la compétition) et demande à LA GARENNE COLOMBES de fournir un terrain de repli afin de permettre le bon déroulement des rencontres avec un coup d'envoi le dimanche entre 11h30 et 17h.

La Commission précise que les matchs pourront se dérouler le samedi à 19h avec l'accord de chaque adversaire.

Régional 3

La Commission rappelle qu'un point sera fait fin août / début septembre sur les ajouts et retrait d'engagements en U20 R3 ce qui pourrait modifier la composition des groupes.

A ce jour, elle prend note des retraits d'engagements de :

- 563601 – MACCABI PARIS 1 (poule B)

Et de l'engagement supplémentaire de :

- 551831 – AS DE PARIS 1

Cette équipe est intégrée dans la poule B à la place de MACCABI PARIS.

581708 – MINIS AND MAXIS (R3/B)

La Commission prend connaissance de l'engagement d'une équipe U20 et demande à MINIS AND MAXIS de lui indiquer l'installation et l'heure de ses rencontres à domicile.

U17 - CHAMPIONNAT

532133 - FC 93 BOBIGNY 1 (R1)

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (11h) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres à 13h (horaire officiel de la compétition) et précise que les matchs pourront se dérouler à 11h avec l'accord de chaque adversaire où qu'une dérogation annuelle peut être accordée pour un coup d'envoi entre 11h30 et 17h.

Régional 2

La Commission rappelle qu'un point sera fait fin août / début septembre sur les ajouts et retrait d'engagements en U17 R2 ce qui pourrait modifier la composition des groupes.

A ce jour, elle prend note des retraits d'engagements de :

500578 – FRANCONVILLE FC (R2/D).

581 726 – BRIE EST FC (R2/F)

Et de l'engagement supplémentaire de :
540587 – NEUILLY OL.

Cette équipe est intégrée dans la poule D à la place de FRANCONVILLE FC.

518884 - LINAS MONTLHERY E.S.A. 1 (R2/B)

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (11h) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres à 13h (horaire officiel de la compétition) et précise que les matchs pourront se dérouler à 11h avec l'accord de chaque adversaire où qu'une dérogation annuelle peut être accordée pour un coup d'envoi entre 11h30 et 17h.

554 212 - EPINAY FOOTBALL ACADEMIE (U17 R2/D)

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 10/05/2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe U17 d'EPINAY FOOTBALL ACADEMIE, à compter du 1^{er} juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville d'EPINAY SUR SEINE.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

25904206 EPINAY AC 1 / DEUIL ENGHEN FC 1 du 05/11/2023

La Commission précise que si le club d'EPINAY FOOTBALL ACADEMIE est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

544034 - BUSSY ST GEORGES F.C. 1 (R2/F)

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (11h) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres à 13h (horaire officiel de la compétition) et précise que les matchs pourront se dérouler à 11h avec l'accord de chaque adversaire où qu'une dérogation annuelle peut être accordée pour un coup d'envoi entre 11h30 et 17h.

502858 - HOUILLES A.C. 1 (R2/G)

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (11h) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres à 13h (horaire officiel de la compétition) et précise que les matchs pourront se dérouler à 11h avec l'accord de chaque adversaire où qu'une dérogation annuelle peut être accordée pour un coup d'envoi entre 11h30 et 17h.

U16 - CHAMPIONNAT

518 832 – MASSY 91 F.C. – R2/B

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 21/06/2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U16 de MASSY 91 F.C. 1, à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de MASSY.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les deux premières rencontres à domicile :

25891612 MASSY 91 FC 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 17/09/2023

25891557 MASSY 91 FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 08/10/2023

La Commission précise que si le club de MASSY 91 FC est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

500051 – A.C.B.B. 2 – R3/A

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 15/03/2023 ayant infligé une suspension de terrain de 3 MATCHS FERMES à l'équipe U16 2 de l'A.C.B.B., à compter du 17 avril 2023 ;

le terrain de repli devant être neutre et situé à 20km de la ville de BOULOGNE-BILLANCOURT, la Commission précise qu'il reste 1 match de suspension (sur les 3) à purger au cours de la saison 2023/2024.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour son premier match à domicile :

25891741 – A.C.B.B. 2 / ARGENTEUIL FC 1 du 17/09/2023

La Commission précise que si le club de l'A.C.B.B. est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

25891877 ROISSY EN BRIE US 1 / CHARENTON CAP 1 du 17/09/2023 (R3/B)

La Commission accuse réception du courriel de la Mairie de ROISSY EN BRIE indiquant l'indisponibilité du terrain jusqu'à 13h30.

Elle fixe ce match à 15h00.

524 833 - GRIGNY US – R3/C

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/06/2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe U16 de GRIGNY U.S. 1, à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de GRIGNY.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

25891998 GRIGNY US 1 / VGA ST MAUR 1 du 24/09/2023

La Commission précise que si le club de GRIGNY US est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

500561 – NANTERRES E.S. (R3/D)

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (11h15) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres à 13h (horaire officiel de la compétition) et précise que les matchs pourront se dérouler à 11h15 avec l'accord de chaque adversaire où qu'une dérogation annuelle peut être accordée pour un coup d'envoi entre 11h30 et 17h.

Championnat Régional U15

Régional 2

La Commission rappelle qu'un point sera fait fin août / début septembre sur les ajouts et retraits d'engagements en U15 R2.

A ce jour, elle prend note de l'engagement supplémentaire de :

531349 – VILLETANEUSE CS 1.

511876 – TORCY PVM 2.

Ces 2 équipes sont intégrées dans la poule H.

Poule D

ROSNY SO - 513754

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (18h00) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres à 17h30 et précise que les matchs pourront se dérouler à 18h00 avec l'accord de chaque adversaire.

Poule F**MASSY 91 FC - 518832**

La Commission prend connaissance du lieu des rencontres souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (Parc des sports Jules Ladoumègue 2) mais ne peut pas entériner ce stade car il n'est pas classé.

Elle fixe les rencontres au stade Paul Nicolas.

Championnat Régional U14**ORLY AS - 551086**

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 03/05/2023 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe U14 d'ORLY, à compter du 1^{er} juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé à 20km de la ville d'ORLY.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

25890705 ORLY AS 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 30/09/2023

25890717 ORLY AS 1 / DAMMARIE LES LYS FC 1 du 14/10/2023

25890727 ORLY AS 1 / SENART MOISSY 2 du 18/11/2023

La Commission précise que si le club d'ORLY AS est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

Régional 3**Poule C****RCP FONTAINEBLEAU - 500364**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi souhaité pour ses rencontres à domicile pour la saison 2023-2024 (11h30) mais ne peut pas y répondre favorablement.

Elle fixe le coup d'envoi des rencontres à 12h00 et précise que les matchs pourront se dérouler à 11h30 avec l'accord de chaque adversaire.

CDM - CHAMPIONNAT**25882762 RELAIS CREOLE / RUEIL MALMAISON FC du 24/09/2023 (R1)**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie d'AUBERVILLIERS indiquant que le stade Docteur Pieyre est indisponible jusqu'au 18/10/2023.

La Commission demande au club de proposer :

- Soit un terrain de repli
- Soit une inversion

522 695 – GARGES LES GONESSE FCM (R2/A)

Courriel du 12/07/2023 du FCM GARGES LES GONESSE informant ne pas réengager son équipe CDM R2 pour la Saison 2023/2024.

La Commission prend note du forfait général de l'équipe, après parution des poules.

511 445 – VAUJOURS FC (R3/D)

Courriel du service des sports de la Mairie de VAUJOURS informant de travaux du terrain gazon synthétique et d'une réfection du parking du stade Jules Ferry du 10 juillet au 13 octobre 2023 avec interdiction à tous véhicules de stationner.

La Commission prend note et transmet à l'ensemble des clubs de la poule.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

25882636 ROISSY EN BRIE US / CHAMPS SUR MARNE FOOT du 17/09/2023 (R3/D)

La Commission accuse réception du courriel de la Mairie de ROISSY EN BRIE indiquant l'indisponibilité du terrain jusqu'à 13h30, elle demande au club de ROISSY EN BRIE US de :

- Soit proposer un terrain de repli
- Soit proposer une inversion (à voir avec l'adversaire si ses installations sont disponibles)

A défaut le match sera reporté au dimanche 01/10/2023